# LA GALE COMMUNE

*Fiche pratique sur la décontamination de l'environnement*
*Document à l'attention de gestionnaires de collectivités*

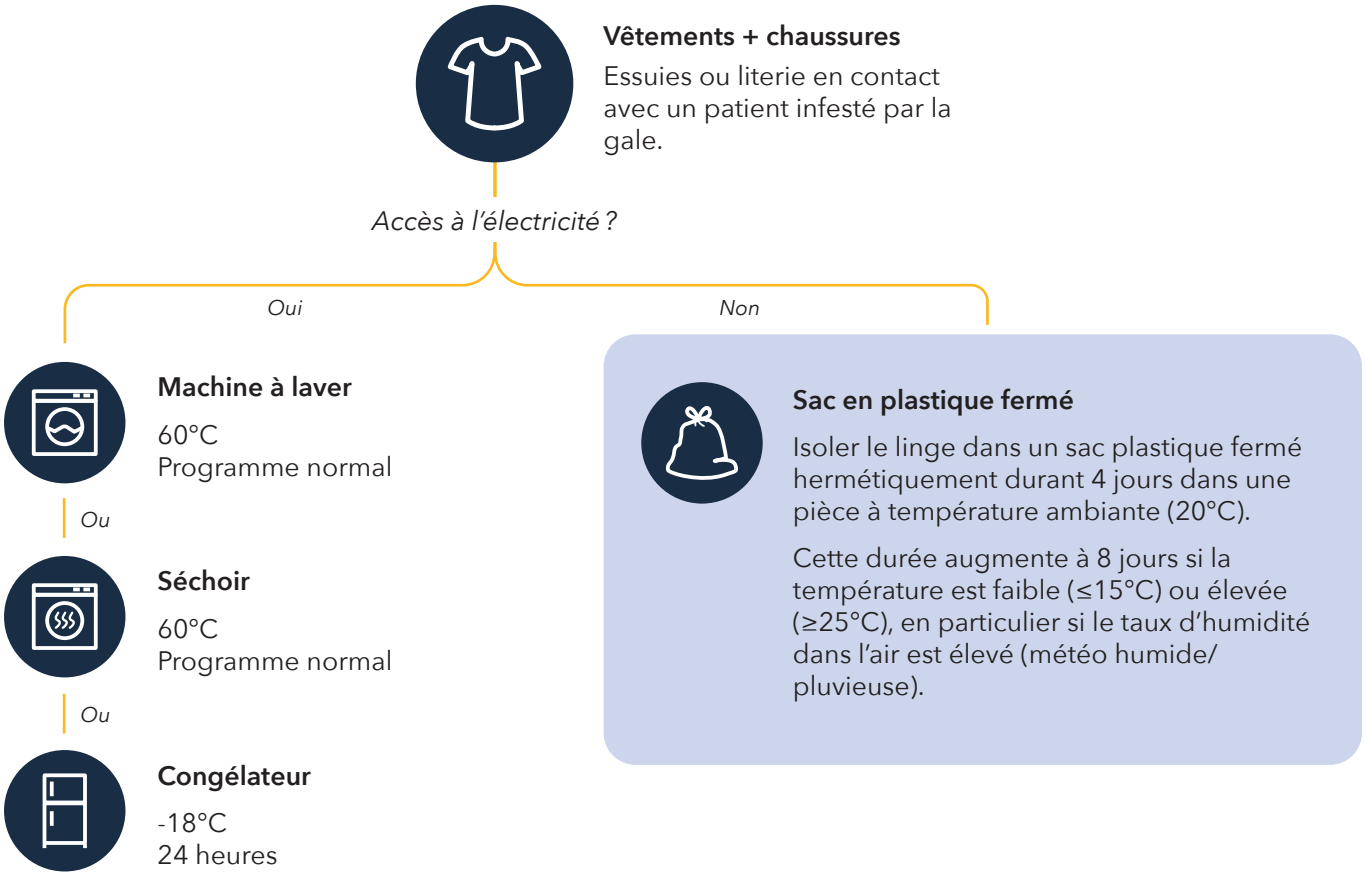
**La gale** est une maladie provoquée par un **parasite de l'ordre des acariens, le sarcopte**. Il se développe et se nourrit de peau. Il n'y a pas de guérison spontanée. Pour l'éliminer, il faut **traiter simultanément le patient et ses contacts rapprochés** (traitement médicamenteux) mais également **les textiles et l'environnement** (de la collectivité et du/des lieu(x) de vie). Un manque de rigueur dans la procédure permet aux parasites de survivre et de **contaminer d'autres personnes** ou de réinfester la personne elle-même.

## DÉSINFESTATION DU LINGE

Les tissus sont les surfaces où l'accumulation de parasites est la plus probable.

- **En collectivité** : Si impossibilité de déterminer quel textile a été touché par le cas confirmé, laver tout le linge ayant été en contact avec la personne infestée sur un intervalle de 3 jours avant à 24 heures après avoir pris le traitement.
- **Le linge et les draps à traiter** seront enlevés par du personnel portant un **EPI – Equipements de Protection Individuelle** (blouse manches longues + gants). Le linge, les draps et le matériel seront placés de préférence dans un double emballage de sacs plastiques : le sac avec contenu sera lui-même emballé dans un second sac. Ils seront amenés à la buanderie dans des sacs plastiques dûment étiquetés (linge contaminé).
- **À domicile** : les familles qui s'occupent du traitement du linge en contact avec la personne infestée sur un intervalle de 3 jours avant à 24 heures après avoir pris le traitement respecteront l'une des options présentées dans l'infographie ci-dessous.

Plusieurs méthodes sont possibles, choisissez le traitement le plus adapté à la nature du textile :



## DÉSINFESTATION DE L'ENVIRONNEMENT

Il est indispensable **d'informer les membres du personnel** travaillant dans la collectivité. Pendant la période de vigilance (6 semaines à dater du traitement du dernier cas), les **lieux communs** de la collectivité (réfectoire, salons, salle de garde, vestiaires,…) seront nettoyés avec une fréquence accrue.

Les présentes recommandations visent à permettre **d'améliorer les techniques de traitement de l'environnement** mais ne se substituent pas aux **procédures applicables à la collectivité**. Lors du traitement de l'environnement, les intervenants porteront **une protection** (gants + surblouse) afin de réduire le **risque d'infestation**. Ils veilleront à maintenir une **logique** dans l'ordre de nettoyage : dépoussiérer les surfaces, nettoyer du haut vers le bas avant d'aspirer soigneusement les locaux, nettoyage final du sol à l'eau et au savon. Attention, **les acariens** ne sont pas sensibles aux désinfectants. Les supports non lavables seront isolés selon les mêmes modalités que les textiles.

**Ne pas oublier de traiter les « réservoirs cachés »** comme : revêtements de sols, matelas, coussins, tentures, tapis, canapés (même en cuir car réservoirs dans les plis), les sièges de voiture, chaises roulantes… Afin de réduire le nombre de sarcoptes présents dans l'environnement, il est préférable **d'aspirer** avant le nettoyage (si le support le permet). **ATTENTION : éliminer le sac/laver le filtre après chaque utilisation**.

**Ensuite, utiliser la méthode la plus adaptée au support :**

- **Surfaces peu poreuses : nettoyage à l'eau et au savon**
  L'action mécanique du nettoyage permet d'éliminer le sarcopte sur des surfaces comme le plastique, l'aluminium, le similicuir, ... Laver à 60° ou jeter le matériel qui a servi au nettoyage.

- **Surfaces poreuses : nettoyage à la vapeur**
  En raison de la sensibilité de la gale à la chaleur (destruction des œufs et du sarcopte), il est recommandé de nettoyer les surfaces au moyen d'un appareil projetant de la vapeur (« nettoyeur vapeur »). L'application doit se faire lentement (4 à 5 secondes sur chaque zone de la surface à traiter) et en insistant sur les plis-coutures et endroits inaccessibles.

| Précautions | Décontamination | Période de vigilance (6 semaines) |
|---|---|---|
| Textiles | Traiter linge patient J-3 à J+1 selon nature du textile | Pas nécessaire |
| Port EPI | Jour traitement | Pas nécessaire |
| Aspirateur | Jeter sac/nettoyer filtre | Jeter sac/nettoyer filtre |
| Sacs plastiques | Double pour le linge à traiter | Pas nécessaire au-delà de la durée d'isolement des textiles /objets écartés |
| Eau + savon | Surfaces non poreuses | Surfaces non poreuses |
| Vapeur | Surfaces poreuses | Pas nécessaire |
| Acaricide | Sur avis médical et uniquement en cas de récidive ou de gale profuse. | |

L'utilisation éventuelle **d'acaricide** en pulvérisation est à réserver pour les **situations de récidive ou de gale profuse**. Le médecin qui validera l'utilisation devra tenir compte du fait que les acaricides n'ont **pas d'efficacité sur les œufs** et comportent des **risques allergiques et environnementaux**. De plus, une utilisation répétée risque d'induire des **résistances**.

## CONTACTS

**La Direction Surveillance**
**des Maladies Infectieuses de l'AVIQ**

071/33.77.77
surveillance.sante@aviq.be

traceinwal.aviq.be